

HANDICAP ■ Une nouvelle journée d'action et une nouvelle manifestation pour dénoncer une situation figée...

Les AESH, parents pauvres de l'école

Ils devaient être le bras armé de la politique d'inclusion vantée par le Gouvernement et pourtant... En Haute-Vienne, 800 "accompagnants des élèves en situation de handicap" cumulent depuis des années horaires décousus, statut précaire et salaires ridiculement bas.

Florence Clavaud-Parant

Petite mobilisation hier devant le rectorat de Limoges et pour cause : invités par le Snes-FSU à venir manifester devant le rectorat, les AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) n'ont majoritairement pas pu s'absenter de leur poste, les unes pour ne pas laisser leurs élèves seuls, les autres parce que leur salaire ne leur permet pas.

Une vingtaine d'AESH ont néanmoins honoré ce nouveau rendez-vous revendicatif, non sans un certain fatalisme...

En Haute-Vienne, environ 800 AESH - en très grande majorité des femmes - travaillent dans les écoles, les collèges et les lycées, chargés d'assister les élèves dits « à besoins



HIER DEVANT LE RECTORAT. Un salaire qui excède rarement 800 € par mois... « Les années passent, notre situation n'évolue pas », F.C.-P.

particuliers » en classe et dans leur quotidien au sein de leur établissement. Ces personnels essentiels devaient être le bras armé de la politique d'inclusion vantée par le Gouvernement. Mais ils cumulent depuis des années horaires décousus, statut précaire et salaires ridiculement bas. « Les années passent et notre situation n'évolue pas, tonne Yvette, AESH à Condat-sur-Vienne. Depuis septembre, on a promis CDI pour ceux qui avaient

atteint trois ans de CDD. C'est la septième année que je suis là, je n'ai toujours pas de CDI. »

800 € par mois

Seuls 2 à 3 % des AESH haut-viennois sont à temps complet. La plupart ont des contrats d'une quinzaine ou d'une vingtaine d'heures par semaine, pour un salaire qui excède rarement 800 euros par mois. Beaucoup doivent cumuler avec une autre activité, comme Yvette qui fait de l'animation com-

merciale le week-end pour boucler ses fins de mois. « Mon salaire a atteint 867 euros en septembre grâce à une prime d'activité », explique cette ancienne ambulancière contrainte à la reconversion professionnelle à la suite d'un accident du travail.

Pas ou mal formés aux spécificités du handicap chez l'enfant et à sa prise en charge, les AESH évoquent les difficultés de leur mission, un manque chronique de moyens et

une gestion comptable permanente. « Un élève peut avoir trois, quatre AESH différents, voire davantage, explique Patrice, qui travaille au lycée Suzanne-Valadon à Limoges. L'administration explique que cela est normal car en lycée les élèves doivent apprendre l'autonomie, mais comment appliquer ce principe à des élèves autistes qui ont tant besoin de repères ? »

Alors que se profile une possible fusion statutaire

entre les AESH et les AED (assistants d'éducation, expions) et que la mutualisation des heures accordées aux enfants se généralise au détriment des notifications personnalisées, la politique d'inclusion affichée par le ministère semble devoir perdre un peu plus de crédibilité chaque année. « Il n'y a aucune réflexion sur l'inclusion scolaire dans sa globalité », regrette Stéphane Laumont (Snes-FSU).

« Je pense arrêter »

Contrainte de se documenter auprès d'une infirmière spécialisée faute de formation suffisante, Sarah, qui partage son temps d'AESH entre école et collège à Ambazac, hésite désormais à poursuivre l'aventure. « Même avec un temps complet, je pense arrêter, explique la jeune femme. Quand j'ai débuté, je n'avais qu'un enfant en suivi individualisé. Maintenant il faut partager ses heures entre plusieurs élèves, tous ne sont pas correctement suivis faute de moyens. L'inclusion se dégrade au fil des ans et pour nous c'est très culpabilisant. » ■